

Sauver l'économie informelle face au Covid-19 en Afrique de l'Ouest

L'Afrique de l'Ouest est jusqu'ici relativement épargnée par la pandémie. Non seulement la propagation de la maladie y est beaucoup plus lente que dans la plupart des autres régions du monde, mais le nombre de décès y est aussi nettement plus réduit.

Cependant, avec la récente exacerbation de la propagation de l'épidémie, un certain nombre de voix se font entendre pour réclamer un durcissement des restrictions imposées aux déplacements des populations, voire un confinement total des pays. Si l'on peut concéder que cette augmentation fulgurante peut être expliquée par le non-respect des règles édictées, l'idée qu'un confinement favoriserait plus de discipline reste douteuse.

Au contraire, la recherche sur le niveau de développement institutionnel de nos États et sur l'économie souterraine tend plutôt à inférer qu'un confinement pourrait se traduire par une explosion des activités souterraines, incontrôlées, et de nature à davantage favoriser les contaminations communautaires.

Cas communautaires ou cas socio-économiques ?

Il est fort à craindre que les transmissions communautaires se multiplieront si les restrictions actuelles sur les affaires, notamment informelles, se durcissent. La littérature économique présente, en effet, de nombreux exemples qui montrent de façon très nette que la répression policière n'a presque jamais réussi à stopper les activités frauduleuses lorsqu'elles font face à de fortes incitations.

Or le confinement rend très lucratives certaines activités clandestines comme le transport frauduleux de personnes et des marchandises observé actuellement au Sénégal, le montre. En effet, de nombreuses personnes empruntent des chemins détournés ou des motos Jakarta clandestines pour contourner les restrictions sur les déplacements interurbains. En attestent aussi les comptes rendus parus dans la presse sur la situation dans les marchés à ciel ouvert, mais aussi dans les cérémonies familiales, comme les baptêmes, mariages ou autres cérémonies religieuses. Les cas documentés de regroupements de personnes au-delà de ce qui est raisonnable en cette période si anxiogène sont légion.

L'existence même du secteur informel est la manifestation palpable de la faible capacité de l'État à mettre en application ses propres règles. Par définition, l'informel regroupe les activités en marge des règles gouvernant les affaires dans nos pays, et sur lesquelles l'État a très peu de visibilité et encore moins un quelconque contrôle. Que ce soit au niveau interne ou au niveau du commerce transfrontalier, une rigidité des règles gouvernant les affaires s'est toujours traduite par une augmentation significative des activités informelles.

Des États-entrepôts comme le Bénin ou la Gambie voient le volume de leur commerce informel avec leurs voisins (Sénégal et Nigéria), augmenter significativement chaque fois que ces derniers durcissent les restrictions commerciales sur certains produits pour les protéger. À titre d'exemple, les restrictions imposées par le Nigéria sur les exportations de produits pétroliers qu'il

subventionne ont donné lieu à une économie parallèle autour du commerce de ces produits, qui emploie autant de personnes au Bénin que la fonction publique béninoise.

Encourager progressivement certaines activités informelles sous stricte surveillance

Étant donné la difficulté d'interdire les activités informelles sur l'étendue du territoire national, du fait de leur caractère tentaculaire, il semble plus judicieux d'encourager une reprise progressive de certaines de ces activités. Des campagnes bien ciblées pour une stricte observance des gestes barrières devraient accompagner cette reprise.

Contrairement aux pays développés, le phénomène de l'informel est très présent en Afrique, notamment en Afrique de l'Ouest. Le tableau ci-dessous montre que le secteur formel public comme privé n'emploie que très peu de personnes, laissant la vaste majorité des travailleurs africains dans l'informel. Or, ce phénomène se nourrit de la relative faiblesse de l'État et de la coexistence entre des institutions formelles héritées de la colonisation et celles tirées des us et coutumes africains.

Décomposition de l'emploi total entre le formel (public et privé) et l'informel (en pourcentage de la population active)

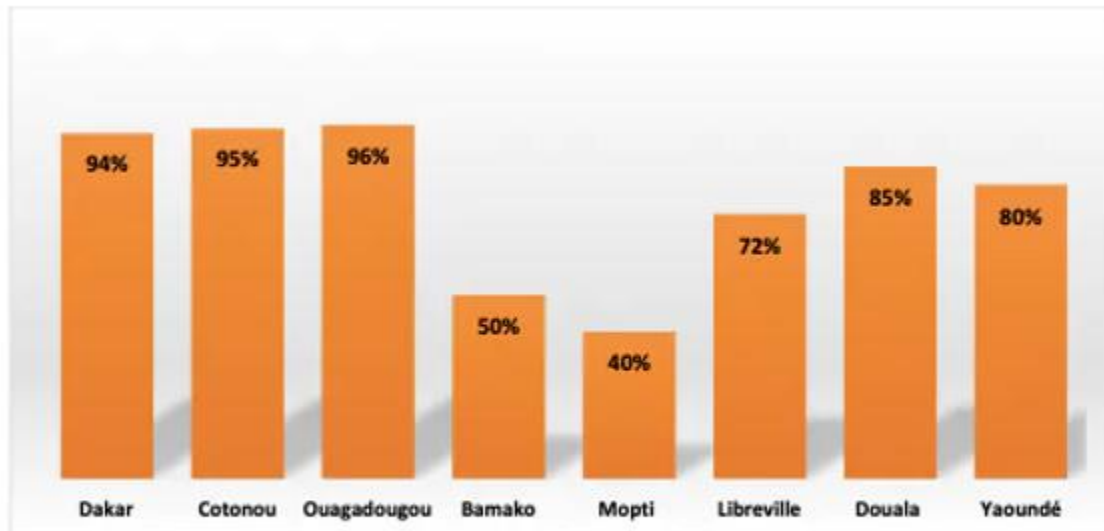
Pays	Année de l'enquête	Secteur public	Secteur privé formel	Secteur informel
Benin	2005	2.6	2.1	95.3
Burkina Faso	2005	4.3	1.0	94.7
Cameroun	2005	4.9	4.7	90.4
Congo	2005	6.3	1.8	91.9
Ethiopie	2005	3.9	6.2	89.9
Ghana	2010	6.4	7.0	86.6
Madagascar	2005	NA	NA	86.5
Malawi	2004	9.0	11.5	79.5
Mali	2007	3.1	0.4	96.5
Nigeria	2004	8.0	0.3	91.8
Rwanda	2006	3.7	1.2	95.1
Sénégal	2001	1.8	6.1	92.1
Tanzanie	2006	3.0	1.5	95.5
Uganda	2006	2.8	14.2	83.0
Zambie	2005	5.2	6.8	88.0

De surcroît, la majorité des Africains vivent au jour le jour et se retrouvent donc dans une situation de grande vulnérabilité. Le tableau suivant montre que la proportion des individus qui sont soit au chômage soit dans des emplois vulnérables dépasse les 80 % dans la plupart des pays de la région. Et, le graphique ci-dessous montre que l'auto-emploi est une caractéristique dominante de l'informel, dans nos pays. Il s'agit d'individus qui sont à leur propre compte et sont souvent dans une situation de notable précarité. Dans ces conditions, il n'est guère surprenant que les cadres supérieurs du privé formel gagnent jusqu'à 26 fois plus que les aides familiaux informels. Lorsqu'on considère les aides familiaux de sexe féminin, le rapport passe de 1 à 33.

Part de la population active au chômage ou en emploi vulnérable (%)

Pays	2000	2003	2006	2009	2012	2016
Bénin	88,56	88,43	90,54	90,14	89,98	89,32
Burkina Faso	88,31	85,13	83,86	81,66	79,08	75,08
Cap-Vert	53,77	52,66	50,21	47,60	46,28	45,43
Côte d'Ivoire	80,65	80,39	81,85	81,99	81,31	78,55
Gambie	79,39	79,45	79,48	78,89	79,16	79,08
Ghana	79,11	77,22	75,91	78,04	72,06	70,90
Guinée	67,34	66,35	66,23	65,81	66,22	66,30
Guinée Bissau	63,31	63,87	63,15	62,60	61,92	61,29
Mali	89,37	87,54	88,22	86,94	85,82	85,30
Mauritanie	56,94	53,58	53,34	52,29	50,91	48,89
Niger	93,36	93,10	92,86	92,97	92,84	92,42
Nigéria	51,43	50,30	46,08	44,57	43,40	42,02
Sénégal	78,70	74,84	74,49	73,38	73,43	71,45
Togo	89,16	89,30	89,22	89,11	87,55	85,88

Part de l'auto-emploi dans les emplois informels de l'Afrique de l'Ouest et du centre (%)



Source : Étude de la Banque africaine de développement « Marché du travail et emploi en Afrique de l'Ouest », réalisée par le Pr. Aly Mbaye et al.

Vouloir confiner ces acteurs équivaudrait alors à les laisser mourir à petit feu. Par ailleurs, ils contrôlent la quasi-totalité des chaînes de production et de distribution alimentaire. Les protéger reviendrait à préserver des moyens de subsistance, mais en même temps éviter une rupture de ces chaînes qui favoriserait la hausse des prix.

Quelques solutions pour bien encadrer les activités informelles

Le maître-mot est ici l'efficacité de l'encadrement gouvernemental, qui se ferait en usant de la carotte et du bâton. Les acteurs de l'informel – les individus et les entreprises – qui respectent les gestes barrières seraient soutenus par un financement préférentiel et auraient accès aux marchés et à d'autres avantages. Mais cela suppose aussi que la force publique soit plus présente pour les superviser et de façon très stricte.

Par exemple, les dispositions prises concernant le transport intra-urbain au Sénégal consistant à autoriser certains transports publics à opérer en respectant certains gestes barrières, comme le port des masques et la limitation du nombre de passagers autorisés, sont pertinentes et pourraient être renforcées et répliquées dans d'autres secteurs. Le seul bémol est que l'appui de l'État devrait être davantage ressenti par les acteurs qui respectent les règles, pour combler ne serait-ce que partiellement le manque à gagner subi.

De même, les activités de production alimentaire, comme l'agriculture, le maraîchage, la pêche et la transformation des produits alimentaires pourraient être davantage encouragées et soutenues. Au niveau des marchés à ciel ouvert, les mesures actuellement appliquées dans beaucoup de pays, consistant à les fermer plus tôt pour les désinfecter et les remettre à la disposition des commerçants

et clients, sont salutaires. On pourrait en augmenter l'efficacité en renforçant le contrôle, les sanctions le cas échéant et l'accompagnement.

La réouverture des activités économiques est d'autant plus souhaitable que les fonds de solidarité mis en place par les États pour soutenir les ménages pauvres, ne suffiront pas pour couvrir tous les ménages pauvres de nos pays, surtout si la pandémie devait encore durer. En autorisant la reprise de certaines activités informelles, l'État permettrait en même temps aux acteurs concernés de pouvoir subvenir au moins partiellement à leurs besoins et de réduire leur dépendance envers l'assistance publique. De plus, ces activités généreront des impôts et taxes indirects qui amélioreront le recouvrement fiscal. En effet, si le secteur informel paie très peu d'impôts directs, il contribue fortement à l'impôt indirect, qui constitue la part la plus importante des recettes fiscales.

En Afrique, l'informel fait face à de nombreuses contraintes, notamment le manque de formation, le manque de clientèle fidèle, des infrastructures inadéquates de télécommunication et de transport et, bien sûr, le faible accès à un financement adapté et des filets de sécurité sociale. La crise actuelle offre à l'État une occasion unique d'obtenir plus de prise sur ces activités pour mieux les inciter à se moderniser et se consolider. Ce qui permettrait, à court terme, de limiter la propagation de la maladie, et à moyen terme d'enclencher la transformation structurelle de nos économies.